

Communauté de communes des Vallées d’Auge et du Merlerault

Secteur du Pays du Camembert



Aire de mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine de la commune
de Sap-en-Auge valant SPR

Document n°4 : Fiches pédagogiques

Dossier d’Arrêt de Projet, Vu pour être annexé à la délibération du

Une avancée légale... mais des contraintes moins prégnantes.

Les habitants de la commune du SAP ont depuis plusieurs années l'impression d'avoir vécu sous « les contraintes » de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) et peut-être également du « diktat » de l'architecte des bâtiments de France.

En fait, les recommandations sont un peu plus précises dans le détail que celles du RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui poursuivaient deux objectifs bien ciblés : celui de préserver notre patrimoine architectural et paysager de qualité mais aussi de permettre à la commune de devenir un « sanctuaire » où l'excès du « n'importe quoi » n'aurait pas une place privilégiée.

C'est grâce à tout cela que SAP en AUGE est devenue une « Petite Cité de Caractère », reconnue dans toute la Normandie et même au-delà.

Certes, ce n'était pas encore à la hauteur de nos ambitions, il restait encore des domaines, des contraintes à affiner et à assouplir pour que d'une part les nouveaux modes de vie et l'utilisation de nouveaux matériaux puissent être pris en compte (luminosité, isolation, créativité...) et que notre cité puisse jouir d'un harmonieux développement pour les vingt années à venir. Ce nouveau document est celui que nous préparons pour les générations à venir. Nous avons le devoir d'anticiper !

La mise en place de l'AVAP ou le SPR (Site Patrimonial Remarquable) ne peut que contribuer à la finalité de nos objectifs communs avec la Communauté de Communes.

Alors, ne regardez pas ce document comme un étai mais plutôt comme « la » chance à saisir pour que vive encore SAP en AUGE, ses commerces, ses services mais aussi et surtout son Patrimoine.





Fiches thématiques

A - Restauration des façades

Constructions en pan de bois
Constructions en briques

B - Restauration des toitures

La couverture
La zinguerie et les ornements
Les ouvertures et les cheminées

C - Restauration des menuiseries

Les fenêtres
Les volets et persiennes
Les portes d'entrée

D - Restauration des ferronneries

E - Valorisation des devantures

F - Restauration et création de clôtures

G - Recommandation de nuances